

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-156

**OBJET :** Désignation des représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint- Maurice et Saint-Maur-des-Fossés ».

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>72</b>
Représentés	<b>15</b>
Absents	<b>3</b>

Votants	<b>87</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>85</b>
Pour	<b>85</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :** Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

**Représentés :** Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :** Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926\_16\_156-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**OBJET :** Désignation des représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint- Maurice et Saint-Maur-des-Fossés ».

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République  
(Notamment son article 59),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU les statuts de la mission locale, et notamment son article 6,

**CONSIDERANT** que l'association la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

**CONSIDERANT** qu'elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter ou de renforcer les actions conduites par ceux-ci, et met en place des actions qui favorisent l'insertion par l'économie des jeunes en liaison avec les structures compétentes, en lien avec les établissements scolaires, organismes de formation et entreprises,

**CONSIDERANT** que les compétences de la communauté de communes de Charenton/Saint-Maurice étant intégralement transférées à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, il convient de procéder à la désignation des représentants, au sein du conseil d'administration de l'association.

**CONSIDERANT** l'article 6 des statuts de l'association prévoit que l'assemblée générale est composée de 4 représentants désignés par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois dont 2 au titre de la ville de Charenton-le-Pont et 2 au titre de la ville de Saint-Maurice.

Après avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160926-16-156-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016
---

## DELIBERE,

**DECIDE** de procéder à la désignation de quatre représentants de ParisEstMarne&Bois au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mission locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur des Fossés.

**DECIDE** à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation des représentants l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au sein de la Mission locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur des Fossés ;

Sont candidats :

- Au titre de la ville de Saint-Maurice :
  - o Thibault VITRY
  - o Igor SEMO
  
- Au titre de la ville de Charenton-le-Pont :
  - o Hervé GICQUEL
  - o Benoît GAILHAC

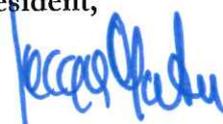
**SONT DESIGNES**, en qualité de représentants de ParisEstMarne&Bois au sein de la Mission locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur des Fossés :

- Au titre de la ville de Saint-Maurice :
  - o Thibault VITRY
  - o Igor SEMO
  
- Au titre de la ville de Charenton-le-Pont :
  - o Hervé GICQUEL
  - o Benoît GAILHAC

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

  
Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-156-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016